



Morcellement Swan, Péreybère

BRN: C10096655

Martine (portable) (230) 5 723 59 80

Chantal (portable) (230) 5 255 26 67

Website: www.martinecolette.com

Chers parents,

Veillez trouver ci-dessous des règles et des recommandations pour lesquelles nous vous saurions gré de nous donner votre totale collaboration. Elles sont d'une importance capitale dans nos efforts pour créer un environnement sain et sûr pour votre enfant.

CONSEILS IMPORTANTS

Horaires de l'école.

Heure d'arrivée : entre 7hres45 et 8hres30

Heure de départ : 14hres

Service de garderie : De 14hres à 17hres

Les enfants doivent arriver à l'heure pour avoir un moment de détente avec leurs amis avant de rentrer en classe.

Pour les besoins administratifs ou personnels, nous vous demandons de prendre un rendez-vous.

Un préavis de trois (3) mois est prévu pour les départs anticipés durant l'année scolaire. Si le préavis n'est pas respecté, les parents s'engagent à payer un mois de scolarité.

RÈGLES DE SOLIDARITÉ.

FRAIS.

Frais d'inscription.

Les frais d'inscription réservent à l'enfant une place à MEE avec de l'approbation de la Direction. Si les frais d'inscription ne sont pas réglés à la date prévue, la place réservée à l'enfant sera perdue au profit du suivant sur la liste.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Frais de scolarité.

Les frais de scolarité sont payables sur 12 mois, à compter du 1er aout au 1^{er} juillet, même en période d'absence prolongée. Les frais de scolarité sont susceptibles d'être augmentés si le conseil d'administration le juge nécessaire.

Une réduction de 7 % s'applique au paiement intégral annuel des frais de scolarité de 7hres45 à 14hres uniquement.

Les parents doivent remplir un virement automatique pour le paiement des 12 mois.

Assurance, papeterie et matériel éducatif.

Ces frais sont calculés sur une base de 10 mois.

Frais supplémentaires.

Des frais supplémentaires s'appliquent à certaines activités et sont facturés séparément.

Exemple : sorties, photos de classe, uniformes, service de garde et service de garde vacances

Si des sorties sont organisées, un formulaire doit être signé par les parents/tuteurs pour autorisation et le paiement.

PANDEMIE

En cas de pandémie, si le gouvernement ferme les écoles, les frais de scolarité restent dus.

CYCLONES.

En vertu des règles de sécurité nationale, aucune école ne peut fonctionner sous une classe d'alerte 2. Un système de procédures d'alerte est appliqué dans le pays. La diffusion publique se fait par le biais de la radio locale, des chaînes de télévision et des numéros de téléphone 96 et 171. Veuillez consulter notre groupe WhatsApp.

PLUIES TORRENTIELLES.

Les mêmes mesures de sécurité s'appliquent en cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables, qui peuvent entraîner des inondations dangereuses sur les routes et dans les régions exposées. Le ministère de l'éducation peut décider que toutes les écoles doivent être fermées. Il n'y a pas d'exception à cet ordre. Aucune assurance ne couvrirait celles qui décideraient de l'ignorer.

VIRUS.

En cas de virus grave, si la température de l'enfant est supérieure à 37,5 degrés, les parents seront avertis et devront récupérer leur enfant.

SECURITE.

Maladies contagieuses.

Au cas où votre enfant souffrirait d'une des maladies infantiles usuelles (conjonctivite, rougeole, varicelle, impétigo...), un certificat médical devrait être produit pour son retour en classe.

Petits objets.

Il n'est pas permis d'apporter de petits objets à l'école car cela pourrait être dangereux s'il les avale. Faites particulièrement attention aux pinces à cheveux. Nous vous recommandons d'être vigilant.

Les cacahuètes – noix sont réputés d'être allergènes et présentent aussi un fort risque d'étranglement. N'en donnez pas à votre enfant.

Poux.

Si les maîtresses constatent que votre enfant a des poux, nous serons dans l'obligation de le renvoyer chez lui. Il est recommandé de traiter et une vérification régulière.

AVIS.

Forme d'autorisation de prise en charge.

Un formulaire d'autorisation pour venir chercher votre enfant doit être signé au cas où quelqu'un d'autre que les parents/tuteurs viendrait le chercher.

Autorisation de photographie et de vidéo.

Un formulaire d'autorisation de photographie et de vidéo doit être signé par les parents/tuteurs pour l'utilisation dans le cadre de la promotion des activités de l'école.

Assurance.

Si un enfant tombe malade pendant les heures de classe, le personnel contactera les parents. En cas d'impossibilité de les joindre, il contactera la ou les personnes désignées en cas d'urgence. Si la situation devient urgente, l'enfant sera conduit au centre de santé le plus proche.

En cas d'accident, une intervention de premiers secours par du personnel formé sera donnée à l'enfant ou il sera transporté au centre de santé le plus proche. Les frais médicaux seront pris en charge jusqu'à une valeur de Rs 25 000. - par l'école avec une franchise de Rs 500.- applicable pour chaque demande de remboursement.

J'autorise le personnel à apporter toute l'assistance nécessaire à mon enfant.

.....

Signature du parent.

Veillez signer un exemplaire avec la mention manuscrite "Lu et approuvé", le dater et le retourner à l'école.

Ce jour de

Lu et approuvé (écrit à la main)

.....

Signatures des parents/tuteurs.

